

LA VOIX DU QUARTIER

Editorial

MAI 2001

N°7

Chaque quartier de Nîmes a sa propre identité. Le notre est riche par la diversité de sa population. Il y fait bon vivre malgré quelques points noirs dont le Comité de quartier, force de propositions, essaie de réduire les effets néfastes/

La pénétrante de la route d'Uzès, de plus en plus fréquentée, connaît, malgré les efforts de signalisation et d'aménagement, une vitesse excessive et son lot d'accidents parfois irréversibles. A nous, habitants de quartier de rouler à 50 Km/h et d'influencer les autres usagers pour le respect du code de la route. A nous, parents d'élèves de veiller à la sécurité en évitant le stationnement accentuant le danger pour nos enfants.

L'écoulement des eaux pluviales constitue un véritable désagrément. Le cadereau n'est ni un dépotoir, ni un exutoire. C'est aux riverains d'y veiller. Le Comité de quartier et le CODAMCRU (COMité de Défense et AMénagement du Cadereau de la Route d'Uzès) n'ont cessé d'agir depuis 1988 pour que soit pris en compte dans les projets d'urbanisme et les travaux de calibrage, le véritable danger que constitue le cadereau. Des travaux ont été réalisés prenant en compte nos observations. Il reste beaucoup à faire à partir du Van Dyck et dans certaines autres zones.

Nous invitons la nouvelle équipe municipale à prendre la véritable mesure du problème et des choix budgétaires qui s'imposent à Nîmes, pour la sécurité des habitants.

La sécurité au quotidien et le mieux vivre sont de la responsabilité de chacun. Notre pays, notre quartier sont des espaces de liberté. Elle ne saurait perdurer sans l'implication de chacun dans l'éducation, le respect des règles communes, la convivialité de bon voisinage qui sont les meilleures recettes pour le bien vivre. Les pouvoirs publics ont en charge de faire respecter ces règles mais ils ne peuvent réussir sans le comportement citoyen de chacun. Le comité de quartier affilié à l'union des comités de quartier de Nîmes est le plus sûr moyen d'apporter votre contribution à notre ambition commune :

« **Bien vivre à la Gazelle, Route d'Uzès !** »

Anne-Marie QUIOT
Présidente.

APPEL A COTISATION (50 FR\$)

ADHEREZ AU COMITE DE QUARTIER !

Prenez contact avec Marie-Hélène COUDERC
au 04.66.26.89.94

Sommaire :

Page 1 : Editorial

2 : Hôpital Gaston Doumergue

Rappel réglementation débrouissallage

3 : Commission d'Urbanisme

4 : Cancanaire

Chronique juridique



A propos de l'Hôpital Gaston Doumergue

Nous avons adressé le 10 mars à Monsieur le Député Maire une correspondance, envoyée à l'identique le 11 avril à Monsieur Fournier, nouveau Maire de Nîmes. Voici les éléments essentiels de ce texte :

En préalable, le Conseil d'Administration de notre Comité de quartier est parfaitement conscient qu'il ne peut y avoir sur Nîmes deux hôpitaux avec les mêmes fonctions dans les domaines pointus de la médecine d'aujourd'hui. Le contrat de ville 2000-2006, dans sa convention cadre définit un certain nombre de principes dont celui « d'appartenir à une même ville ». Nous pouvons lire : « développer le lien social en maintenant ou consolidant l'égalité de traitement et d'accès aux dispositifs d'éducation, de santé, de culture et d'emploi, en constituant les thèmes majeurs articulés autour d'une politique d'urbanisme privilégiant l'unité du territoire et refusant la fragmentation de la ville. L'axe opérationnel qui est mis en œuvre pour atteindre cet objectif est celui de l'égalité devant les services publics, de leur accessibilité et de leur pertinence, entendue comme adéquation aux besoins de la population ».

L'un des arguments importants qui avait motivé la création de Carémeau I était l'absence de centre de soins à l'Ouest, alors que la ville se développait sur cet axe.

Les inondations de 1988 provoquant d'importants dégâts à l'hôpital de la rue Hoche, ont conduit les responsables à décider, unilatéralement, la centralisation des hôpitaux sur Carémeau, créant ainsi Carémeau II.

A ce jour, la fermeture de l'hôpital Doumergue étant programmée, il ne reste plus dans les quartiers Est, que la clinique des Franciscaines, rue Jean Bouin, dont l'équipement permet de recevoir les urgences mais qui n'a pas les autorisations administratives.

L'extension de l'habitat se poursuit au Nord et au Nord-Est, où la démographie se développe et, paradoxalement, les équipements hospitaliers se réduisent sur ce secteur. L'accès aux urgences vers Carémeau est pour nous très difficile, voire impossible à certaines heures.

Pour répondre aux besoins, en restant en phase avec les objectifs du contrat de ville, nous envisageons deux solutions :

- maintenir à l'hôpital Doumergue une offre de soins multidisciplinaires et les soins ambulatoires ne nécessitant pas d'équipements lourds. Une antenne pourrait être sauvegardée à moindre coût, ces équipements existant déjà.
- utiliser la clinique des Franciscaines en complément de l'offre de soins par un service d'urgence toutes pathologies et soins ambulatoires.

Dans le cas du non maintien d'une antenne d'urgence à l'hôpital Doumergue, il est primordial que soient développées les possibilités d'accueil des Franciscaines. Notre secteur a droit à des dispositifs de soins d'urgence facilement accessibles.

Notre Comité de quartier s'est rapproché des Comités voisins et de l'Union des Comités de quartiers qui partagent notre préoccupation. Le Conseil d'Administration est prêt à débattre avec les responsables compétents et compte sur l'implication personnelle de Monsieur le Maire.

Rappel de la réglementation sur l'environnement et la prévention des incendies.



Les surfaces boisées de notre commune constituent un patrimoine naturel irremplaçable, malheureusement menacé chaque année par les incendies.

Une des mesures essentielles pour prévenir ces catastrophes est le débroussalement de ces « espaces sensibles » (maquis et garrigues).

Débroussailler signifie détruire les broussailles et le bois mort et supprimer les végétaux susceptibles de favoriser la propagation des incendies.

Les rémanents, débris de bois résultant du débroussaillage, doivent être soit évacués, soit broyés, soit incinérés.

Mais l'emploi du feu est strictement réglementé :

- l'incinération est interdite toute l'année après 16h et jusqu'au lever du soleil.
- Toute incinération est interdite à moins de 200 mètres des espaces sensibles durant toute l'année et par vent moyen, et pendant la période très dangereuse, même par temps calme.
- Tout feu est interdit pendant la période très dangereuse du 15 juin au 15 septembre.

En zone urbaine le propriétaire est tenu de débroussailler la totalité de l'emprise de son terrain (lois de décembre 1985 et juillet 1992 complétées par l'arrêté préfectoral de juin 1996) l'arrêté préfectoral de mai 1988 précise que le débrouillage doit être réalisé le 15 mars de chaque année. Si le propriétaire n'exécute pas ces travaux, la commune peut les faire exécuter et les faire payer au propriétaire, après mise en demeure.

En zone rurale c'est le propriétaire de l'habitation qui doit protéger son bien et débroussailler sur un rayon de 50 mètres autour de son habitation, à ses frais, même sur les propriétés voisines.

Il faut encore rappeler que le code rural régleme la hauteur des végétaux de clôture. Toute végétation implantée à moins de 2 mètres de la limite de la parcelle ne peut dépasser la hauteur de 2 mètres, donc tous les arbres de plus de 2 mètres de haut doivent être plantés à plus de 2 mètres de la limite du terrain.

Armand RINATO

« *Le Forestier* »



LA COMMISSION D'URBANISME

La commission d'urbanisme se réunit régulièrement. Elle a abordé les différents sujets suivants :

1) Circulation route d'Uzès :

- a) La commission demande des contrôles de vitesse plus réguliers et plus fréquents, organisés aussi bien par la police municipale que par la gendarmerie.
- b) Le rond point à la hauteur de Calvas est toujours d'actualité.
- c) Installation de panneaux de rappel de priorité à droite tout au long de la route d'Uzès.
- d) Le panneau qui gêne la visibilité du feu jaune clignotant vers le four à chaux doit être enlevé
- e) Vu la fréquentation intense de cette voie par les cyclistes et les dangers qu'ils encourent, il est **très urgent** qu'une étude soit faite afin d'améliorer leur sécurité.
- f) Souhait de passage du grand bus jusqu'à Massillan et d'un minibus rue des Sophoras
- g) Dysfonctionnement du feu à hauteur du tabac et demande de déplacement au niveau de la pharmacie.

2) Four à chaux :

- a) Où en sont les projets suite à nos propositions ?
- b) L'insécurité et l'insalubrité restent malheureusement toujours à l'ordre du jour.
- c) La fissure du mur donnant sur la route d'Uzès, déjà signalée à plusieurs reprises ne fait que s'amplifier.

3) La maison du jardin de la Gazelle :

Proposition de la Commission concernant son utilisation :

- a) Permanence des élus de tous bords.
- b) Permanence des services sociaux (assistantes sociales, CAF, etc.)
- c) Printemps, été, possibilité d'une location temporaire à une personne chargée de l'animation de ce petit jardin.
- d) Décoration intérieure avec des photos du passé concernant notre quartier.

4) Questions d'ordre général :

- a) Où en est le projet du boulevard périphérique Nord, à la hauteur du camp des garrigues ?
Les comités de quartier de Russan et la Planète refusent des pénétrantes dans leur quartier et notre comité également. Proposition d'accès à cette voie sans sortie en direction du centre ville mais une sortie en direction d'Uzès.
- b) A la demande des riverains nous insistons pour que les Cadereau soient régulièrement nettoyés.
- c) Nous souhaitons que les barrières de sécurité qui longent la rue des Résédas soient refixées. Cette voie étroite qui supporte une grande circulation à certains moments de la journée, nous paraît particulièrement dangereuse. Nous souhaitons une étude des services techniques avec des propositions concrètes à ce sujet.
- d) Des murs de soutènement en partie écroulés sur le trottoir gênent le passage des piétons, sur la route d'Uzès. Au départ de l'ancienne route d'Uzès, ce sont de grosses pierres de taille qui obstruent le trottoir. Nous demandons une intervention rapide des services de la Mairie afin que la sécurité des piétons soit assurée sur ces différents points.
- e) Nous souhaitons l'installation de poubelle au croisement route d'Uzès et rue des 3 Ponts à la hauteur du marchand de pizzas et à l'arrêt de bus, ainsi qu'à la hauteur de l'école primaire.

Pour la Commission d'Urbanisme
Le responsable, **Michel CLEMENT**

PARITE

Voilà le nouveau mot à la mode ! Son application est sans nul doute une excellente chose. Mais peut-être faudra-t-il bientôt exiger la parité au bénéfice des hommes. Je vous laisse juges. Le bureau de notre Comité de quartier se compose d'une Présidente, d'une Vice Présidente, d'une Secrétaire assortie d'une adjointe et d'une Trésorière. En cherchant bien on trouve quand même un Vice Président et un Trésorier adjoint. La gent féminine aurait-elle pris le « pouvoir » dans notre Comité ? Chapeau à ces deux Messieurs courageux qui doivent parfois se sentir bien seuls ! Plaisanterie et persiflage mis à part, la nouvelle équipe travaille dans l'harmonie et la bonne humeur.

RUMEUR

Au grand émoi des usagers, il se chuchote que la venue du Médiabus sur notre quartier pourrait être annulée (le jeudi de 15h30 à 17h15, au bas de la rue des Trois Ponts). Informé, le Comité de quartier s'est empressé d'adresser un courrier au responsable de la bibliothèque, pour lui signifier l'attachement de bon nombre d'habitants de tous âges à cette sympathique tournée, culturelle et conviviale. Gardarem lou Médiabus !

CURIOSITE

Si vous êtes amateur de voiture originale, je vous conseille d'aller faire un tour au garage Dumas, sur la route d'Uzès, pour admirer la magnifique Alpine A 310, totalement modifiée par Jean-Marie Léal, pilote de course d'autocross, à l'échelon national et international. Pendant deux mois environ, il sera possible de jeter un coup d'œil sur ce véhicule en cours de transformation, les propriétaires du garage ayant la gentillesse d'accepter la visite de quelques curieux.

CADEREAU

Élément incontournable et incontrôlable du quartier, il fait encore parler de lui en battant des records historiques, moins inquiétants que ceux de 1988, mais quand même ! D'après l'étude et les relevés méticuleux de Jean Garrely, force est de constater que le Cadereau a coulé pratiquement sans discontinuer du 5 novembre 2000 au 12 avril 2001, à la hauteur des Trois Ponts (du 5 au 17 novembre, du 23 novembre au 12 décembre 2000 au 12 avril 2001, soit 148 jours). Et ça continuera encore quelques temps semble-t-il ! De mémoire de Cancanaïre on n'a jamais vu ça. Le Cadereau deviendrait-il une rivière à plein temps, accueillera-t-il bientôt des baigneurs ? Par les temps qui courent on peut tout craindre ! S'il y a des responsables, qu'ils se dénoncent ! Plus sérieusement, l'étude précédemment citée démontre que le Cadereau est actuellement alimenté par une résurgence à hauteur du 147 de la route d'Uzès, les sources du Briquet et du Rossignol, situées en amont, ne coulant plus depuis un certain temps.

Le cancanaire.

PETITE CHRONIQUE JURIDIQUE

Il nous a semblé intéressant de répondre à quelques questions simples à propos de la sécurité de nos enfants, circulant dans les rues ou sur les trottoirs.

- si votre fille ou fils se déplace sur un engin de 50 m3 ou moins, il faut savoir qu'il ne peut dépasser légalement les 45 km/h. Mais, ces engins souvent « débridés » peuvent atteindre des vitesses bien supérieures. La compagnie d'assurances, considérant que la tenue de route et la puissance de freinage d'un cyclomoteur trafiqué sont amoindries, est en droit de refuser d'appliquer la garantie en cas d'accident.
- si votre enfant se blesse en patins à roulettes ou en trottinette (très mode en ce moment), votre compagnie d'assurances couvrira les dommages en considérant qu'il est piéton. C'est à ce titre qu'il bénéficiera, victime ou responsable, des clauses prévues par votre contrat.

Freddy Couderc.